

Nouvelle réglementation en date du 8 juillet 2014:

Effective vous informe que des mesures de sécurité accrues sont mises en vigueur à effet immédiat du 8 Juillet 2014, sur les vols à destination des Etats-Unis.

Il est ainsi demandé à tout porteur d'un appareil électronique (tablette, téléphone portable, ordinateur etc) de s'assurer que chaque appareil soit chargé et prêt à fonctionner pour un contrôle des données qu'il contient.

Tout appareil dont les batteries seraient soit déchargées, soit pas suffisamment chargées, empêcherait son propriétaire d'embarquer sur son vol.

Par ailleurs, ces mesures de sécurité renforcées vont inévitablement entraîner des procédures de contrôle plus longues.

Il est impératif de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'arriver à l'aéroport au minimum 3 heures à l'avance, voire plus en période de haute saison, et éviter autant que faire se peut tout désagrément et difficulté lors de l'embarquement.

Pour de plus amples informations, veuillez cliquer sur ce lien ci-dessous:
<https://www.airfrance.fr/FR/fr/local/actualites/infos/infos-traffic-aerien-air-france.htm>